

Decroly Flash

Le journal de l'Association des amis de l'école publique Decroly

49, avenue Daumesnil - 94160 Saint-Mandé

Tél. : 01 43 65 99 17 - Email : asso@ecoledecroly.com - www.ecoledecroly.com

Dates à retenir

Ateliers du samedi (en Primaire)

7 et 14 décembre
11, 18 et 25 janvier
1^{er} février

Vente des cartes de Noël

Samedi 14 décembre, 12h

Ces cartes sont réalisées par les enfants de l'école et vendues au profit de l'association Decroly. A cette occasion, l'association vous propose : vente de vin chaud et de gâteaux réalisés par les enfants de l'atelier Cuisine, et les parents (avis aux cuisiniers !), distribution de chocolat chaud.

Réunion d'information sur les rythmes scolaires

Vendredi 17 janvier, 20h30

Decroly Café

Samedi 25 janvier, 9h-10h30

Des questions, des idées ?

Pour joindre l'association : asso@ecoledecroly.com

Carte Imagine'R

Nous vous rappelons que le Conseil Général du Val-de-Marne rembourse 50% du montant annuel de la carte Imagine'R pour tous les collégiens résidant dans le 94. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : <http://imaginer.cg94.fr/>

Premiers appels de fonds pour les Classes Vertes

A Decroly, les classes vertes font partie intégrante du projet pédagogique de l'école. La plupart des classes, de la maternelle à la troisième, partent chaque année.

Ces séjours ne sont pas un entracte dans la vie d'une classe. On y pense longtemps à l'avance. Selon le type de séjour et l'âge des enfants, un travail préparatoire, plus ou moins dense, est effectué. Au retour, après ces moments privilégiés vécus en commun, une exploitation sera faite sous des formes diverses. C'est pourquoi il paraît absolument nécessaire que tous les enfants du groupe y participent. Mais les classes vertes ont un coût important qui est à la charge des familles.

Nous vous rappelons que vous pouvez demander dans un premier temps une aide à votre Mairie, à votre Comité d'Entreprise, et, pour les parents intermittents du spectacle vivant, sachez que le FNAS accorde également des aides.

En cas de difficultés financières, l'association des amis de l'école Decroly peut aussi vous aider.

Deux types d'aides sont possibles :

- Une avance des frais par l'association, afin de permettre aux familles un étalement des paiements : pour en bénéficier, vous devez remettre tous les chèques à l'association (à l'ordre de l'Association Decroly) en mentionnant, au dos, les dates de remises souhaitées ainsi que le nom et la classe de l'enfant.

Réforme des rythmes scolaires

L'équipe enseignante a demandé une dérogation pour que, dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires en Primaire, la demi-journée supplémentaire travaillée soit le samedi matin à l'école Decroly.

Les enseignants ont fait cette demande pour permettre une cohérence avec le Collège, qui est déjà ouvert le samedi matin, et pour continuer de rendre possible la présence des parents le samedi pour animer les ateliers ou simplement accompagner son enfant à l'école.

Il a également été demandé que les enseignants puissent être autorisés à prendre en charge les enfants jusqu'à 16h30. En effet, trois heures d'enseignement seront à enlever sur les jours de semaine (cela pourrait être ¾ d'heure en moins par jour, ou une autre organisation à définir). Il faudrait alors que le Conseil Général prenne en charge ces heures et rémunère les enseignants sur ce temps.

Une réunion au sujet de l'application de cette réforme à l'École Decroly sera organisée pour tous les parents le vendredi 17 janvier à 20h30. Venez nombreux !

L'équipe enseignante

Reconstruction de l'école Decroly

Un nouvel architecte a été désigné cet été par le département pour reprendre le projet de reconstruction. Le projet a entièrement été repris pour le mettre en conformité avec le nouveau règlement d'urbanisme de la ville de Saint-Mandé et pour intégrer les demandes de l'équipe enseignante formulées lors des réunions de travail.

Le travail de conception arrive à son terme et le projet qui a reçu l'approbation de la commission reconstruction doit faire l'objet d'une demande de permis de construire qui doit être déposée mi-décembre 2013, les travaux étant programmés pour débiter à l'été 2015.

Nous devrions être à même de communiquer sur la base des documents qui nous seront transmis par le département au premier trimestre 2014, et vous pourrez enfin découvrir ce projet tant attendu.

Nadine, Arnaud, Gilles et Michel, les parents de la Commission Reconstruction

- Une aide directe, afin de réduire la somme à la charge des familles : pour cela, une commission composée d'enseignants et de parents du CA se réunit plusieurs fois par an. La prochaine réunion se tiendra le samedi 18 janvier à 9h30.

Pour toute demande d'aide à l'association, vous devez adresser un courrier motivant votre demande, précisant vos coordonnées téléphoniques et/ou mail et en y joignant votre avis d'imposition. Il suffit de remettre cette demande au professeur principal de la classe de votre enfant ou au parent référent, ou de la déposer directement au secrétariat. En cas d'absence d'une personne du CA de l'association pour réceptionner cette demande, merci de laisser votre dossier sur le bureau de l'association dans une enveloppe mentionnant: DEMANDE D'AIDE CLASSE VERTE.

Merci de bien préciser dans votre courrier le type d'aide demandé.

Attention : les familles qui sollicitent une aide doivent être à jour de leur cotisation.

Le CA de l'Association Decroly

Braderie d'automne

La Braderie d'automne a permis de rapporter 1847 euros à l'association, un peu plus que les autres braderies. Merci à tous !